

SÉANCE DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LEOGEATS, dûment convoqué le 11 janvier, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur PUJOL Cédric, Maire.

Présents : Mmes. MM. PUJOL. DUBOIS. PRAT. LARRIEU. BIDEAU. RICARD. LATESTÈRE. JOSEPH. GRÉGOIRE. VELASCO CAMACHO. MARMIER. PUTCRABEY.

Pouvoirs : M. GASTINE à M. RICARD ; M. HATTON à Mme LARRIEU.

Excusée : Mme BRUCHET.

Secrétaire de séance : Mme PUTCRABEY.

I – Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

II – Compte rendu des décisions de la commission d'appel d'offres

➤ Assainissement collectif

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché relatif à l'entretien des lits plantés de roseaux de la station d'épuration à l'entreprise HOTRAVAIL pour un montant de 2 560.00 € H.T.

➤ Restauration de l'église

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision de la commission d'appel d'offres portant sur la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration de l'église.

Dans le cadre de la poursuite des travaux de restauration, notre maître d'œuvre propose la formation d'un groupement de maîtrise d'œuvre avec la restauratrice Rosalie GODIN.

Après étude de la proposition formulée, la commission d'appel d'offres a accepté l'avenant portant groupement de maîtrise d'œuvre MOGENDORF/GODIN pour un montant global de 24 200.00 € H.T.

➤ Accessibilité plateau multisports

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision de la commission d'appel d'offres portant sur l'installation d'une barrière sélective pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

L'acquisition des fournitures sera réalisée directement par la commune. L'installation sera réalisée en régie directe.

III – Aménagement de bourg : demande de maintien de candidature

Monsieur le Maire rappelle le dispositif d'aide aux communes porté par le Conseil Départemental.

Par décision du 4 juillet 2016, les membres de la Commission Permanente, sur proposition du Président, ont retenu la candidature de notre commune à la procédure « Convention d'Aménagement de Bourg ».

Le comité de pilotage fût réuni le 3 février 2017. Après installation et présentation du contexte, la préparation d'un cahier des charges pour réaliser une étude préalable fût engagée.

Devant les impératifs de deux autres projets importants, à savoir, l'aménagement et la sécurisation de la traversée du quartier de Brouquet ainsi que l'extension et le réaménagement du groupe scolaire, la mise en œuvre de la procédure de Convention d'Aménagement de Bourg » fût suspendue.

Monsieur le Maire rappelle les projets communaux :

- Réseaux :
 - o Dissimulation des réseaux aériens ;
 - o Création d'un réseau d'assainissement pluvial entre l'église et la mairie ;
- Espaces publics :
 - o Identification des entrées de bourg ;
 - o Requalification, réfection et sécurisation de la voirie, des abords de l'école et de la mairie ;
 - o Réaménagement des abords de la salle polyvalente ;
 - o Création d'une aire de stationnement pour les camping-cars ;
 - o Création d'une aire de jeux ;
- Création de logements locatifs ;
- Création d'un atelier municipal ;
- Création d'un tiers-lieu et d'un espace associatif.

Monsieur le Maire propose de solliciter, auprès du Conseil Départemental, le maintien du dispositif de Convention d'Aménagement de Bourg et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant l'opportunité du dispositif d'aide aux communes porté par le Conseil Départemental,
Considérant les investissements à réaliser pour restructurer le centre bourg,

Décide de solliciter, auprès du Conseil Départemental, le maintien de la candidature de la commune de Léogéats dans le dispositif de convention d'aménagement de bourg,

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

IV – Demandes de subventions

➤ Eglise : Etude préalable - Demande d'aide auprès de la DRAC et du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de l'église.

La restauration extérieure de l'édifice fût menée en trois étapes. La dernière tranche des travaux de restauration extérieure fût réceptionnée au mois d'août 2019.

Monsieur le Maire propose d'engager la seconde phase du projet de restauration portant sur la partie intérieure de l'édifice.

Il propose de retenir la proposition de groupement de maîtrise d'œuvre formulée avec la restauratrice Rosalie GODIN.

Il expose le coût estimatif de l'étude préalable et invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après qu'il en eut délibéré à l'unanimité,

Vu la proposition du groupement de maîtrise d'œuvre MOGENDORF/GODIN,

Approuve le coût global de l'étude préalable d'un montant de **9 380.00 € HT** soit **11 256.00 € TTC**,

Décide de solliciter l'aide de la DRAC,

Décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des Etudes préalables à la restauration des monuments inscrits,

Approuve le plan de financement suivant :

DRAC (taux de 40 %)	3 752.00 €
Conseil Départemental (taux de 30 %)	2 814.00 €
Autofinancement	4 690.00 €

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'aides et signer tout acte à intervenir préalable à la réalisation de l'étude.

➤ Eglise : Demande auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 et auprès du Conseil Départemental au titre de la protection et de la valorisation du patrimoine

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de l'église.

La restauration extérieure de l'édifice fût menée en trois étapes. La dernière tranche des travaux de restauration extérieure fût réceptionnée au mois d'août 2019.

Monsieur le Maire propose d'engager la seconde phase du projet de restauration portant sur la partie intérieure de l'édifice.

En concertation avec le maître d'œuvre, il propose de retenir comme première étape la restauration du bas-côté nord et de la chapelle de la vierge.

Il expose le coût estimatif de cette opération et invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après qu'il en eut délibéré à l'unanimité,

Vu le projet de travaux présenté par notre maître d'œuvre,

Considérant la nécessité de poursuivre le projet de restauration de l'église,

Considérant l'opportunité d'une nouvelle tranche de travaux,

Considérant le coût estimatif de restauration du bas-côté nord et de la chapelle de la vierge lesquels intègrent la mise en conformité du réseau électrique,

Décide de retenir les travaux proposés pour un montant global de **78 672.40 € HT** soit **94 092.19 € TTC**,

Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021,

Décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de la protection et de la valorisation du patrimoine,

Approuve le plan de financement suivant :

DETR (taux de 35 %)	27 535.34 €
Conseil Départemental (taux 30 %)	23 601.72 €
Emprunt	30 000.00 €
Autofinancement	12 955.13 €
TOTAL TTC	94 092.19 €

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'aides et signer tout acte à intervenir préalable à la réalisation des travaux.

➤ Voirie

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser des travaux sur la voirie communale.

Sur proposition de la commission adhoc, il invite le conseil municipal à retenir au titre de l'année 2021 la réalisation des travaux de restauration de la route de la Carreyre (VC n°13)

Il expose le coût estimatif de cette opération et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après qu'il en eut délibéré à l'unanimité,

Vu les propositions de la commission,

Considérant les mouvements de structure et dégradations sur la VC n°13 pouvant porter atteinte à la sécurité des usagers,

Considérant que cette voie est régulièrement empruntée pour les transports scolaires,

Décide de retenir les travaux proposés,

Décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de la voirie et sécurité,

Approuve le plan de financement présenté,

Donne mandat à Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'aides et signer tout acte nécessaire à la réalisation des travaux.

IX – Questions diverses

➤ Aire naturelle de Caussarieu

Monsieur le Maire invite son adjoint en charge du Patrimoine communal à présenter les opportunités concernant le site de Caussarieu.

Monsieur PRAT, Adjoint au Maire et délégué de la Cdc auprès du Syndicat d'aménagement du bassin versant du Ciron expose les opportunités permettant de valoriser le site de Caussarieu et plus largement les espaces communaux dans le cadre de Natura 2000.

La mise en place d'un projet de gestion globale comprenant l'aménagement, l'entretien, la préservation et la valorisation du site est proposé.

Ce projet serait coconstruit avec le syndicat d'aménagement du bassin versant du Ciron.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

➤ Electrification

Monsieur le Maire expose la rencontre qui est intervenue avec le Président du SIELECT et du chargé de projet du SDEEG.

Le renforcement et la sécurisation du réseau électrique basse tension sur le quartier de Laulan a été sollicité.

En complément de cette intervention, la réalisation d'une tranche de dissimulation des réseaux (électriques, téléphoniques et éclairage public) a été demandée. Dans l'éventualité où ces travaux seraient retenus cela permettrait la dissimulation de 100 % des réseaux dans ce quartier (hors réseau HTA).

La question de la dissimulation d'un des dernier réseau HTA aérien qui transite et dessert le bourg jusqu'à Laulan a été posée. Cette dissimulation relève de la compétence d'ENEDIS.

Un dossier est en cours de préparation pour solliciter ces travaux.

➤ Abribus

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du département l'attribution d'un abribus pour l'arrêt de Manhot en direction de Villandraut.

Il précise que la mise en place d'un point lumineux au-dessus de l'arrêt est sollicitée pour sécuriser celui-ci.

➤ Création d'un blason

La création d'un blason pour la commune a fait l'objet d'échanges en commission par suite d'une proposition d'un héraldiste amateur. La proposition est formulée à titre gracieux.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opportunité.

Après discussion, le Conseil municipal décide de retenir cette proposition destinée à donner une « carte d'identité » à la commune en lien avec son histoire, sa géographie, ses activités économiques, ses monuments...

➤ Situation sanitaire

Monsieur le Maire rappelle les dernières dispositions gouvernementales pour prévenir la situation sanitaire.

En parallèle du couvre-feu décrété à compter du 16/01 à partir de 18h00 il précise que les horaires d'ouverture de la mairie sont ajustés en conséquence. Pendant cette période, le secrétariat sera fermé au plus tard à 18h00.

Un accompagnement est mis en place pour la prise de rendez-vous des personnes de plus de 75 ans qui souhaitent se faire vacciner contre la COVID 19.

Les difficultés sont réelles pour accéder aux plateformes ouvertes à cet effet. De plus, nos aînés ne disposent pas tous d'un accès au numérique. Les élus et le secrétariat sont mobilisés pour accompagner les personnes qui en expriment le besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Le Président,

La Secrétaire,

Les membres du Conseil Municipal,